



ASSOCIATIONS

Pièces techniques complémentaires
à joindre au dossier de demande d'aide concernant :

La qualité des milieux aquatiques et la lutte contre l'érosion de la biodiversité

1 – Pièces communes à tous les projets

- Un mémoire descriptif et justificatif de l'opération
- Un budget prévisionnel détaillé en recettes et en dépenses (si possible détaillé par action)
- Le compte-rendu financier de subvention (cerfa Annexe n° 15059*01)
- Le plus récent rapport d'activité approuvé
- Les comptes approuvés du dernier exercice clos
- Le pouvoir donné au signataire de la demande d'aide, si celui-ci n'est pas le représentant légal de l'association
- Les statuts à jour et la liste des personnes chargées de l'administration de l'association (sauf si l'association est enregistrée au Répertoire National des Associations)

2 – Pièces spécifiques selon la nature de votre projet

Études

- Cahier des charges de l'étude

Travaux de restauration de cours d'eau et zones humides

- Mémoire explicatif (résultat des études préalables, opportunité, contenu, description de l'état actuel et des aménagements envisagés, Cahier des Clauses Techniques Particulières, Bordereau des Prix Unitaires, Détail Quantitatif Estimatif...)
- Carte(s) précise(s) de localisation des travaux (photos si existantes)
- Arrêté préfectoral autorisant les travaux, s'il existe, ou récépissé de déclaration
- Pour les travaux sur ouvrages : pièces justifiant l'existence légale de l'ouvrage (droit d'eau et/ou règlement d'eau), code ROE s'il existe

L'agence se réserve la possibilité de demander d'autres pièces complémentaires à celles énumérées ci-dessus